

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance Conseil Municipal
du 12 décembre 2025

Porté à l'affichage le 16 décembre 2025

Le Conseil Municipal réuni le 12 décembre 2025, à 20h00, sous la présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire (10 présents, 3 pouvoirs, 2 absents)

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2025.
- **PREND NOTE** des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence :
 - RODP GRTGaz (modification de la décision précédente car erreur de montant)
 - Renouvellement de la convention avec la société de chasse.
- **SE PRONONCE**, à l'unanimité, en faveur du transfert du résultat du budget annexe assainissement collectif à la communauté de communes dès que le montant définitif sera connu et **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à ce transfert.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, que le tarif du droit de place à compter du 1^{er} janvier 2026 sera :
 - à 5,00€ par stationnement si le véhicule demande un branchement électrique
 - gratuit si le véhicule stationne sans branchement électrique.Le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer une convention et faire une facturation annuelle pour un véhicule qui souhaiterait stationner de façon régulière. Le droit de place pourra être versé en numéraire ou chèque à la régie communale. L'autorisation de stationner reste soumise à l'accord préalable du Maire.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder pour l'ensemble des agents de la commune le régime des autorisations spéciales d'absence conformément au dispositif défini par le Comité Technique du Centre de Gestion réuni le 10 mai 2022.
- **PREND CONNAISSANCE** des informations suivantes :
 - La Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale lors de sa réunion annuelle, a annoncé aux élus que la baisse de natalité allait entraîner la fermeture de classes au profit de regroupements. Elle incite à la création de pôles scolaires ou au moins au regroupement des classes de RPI dispersés dans un seul village quand cela est possible.
 - Réfléchi aux travaux de voirie à faire en priorité sur la commune.
 - Évoque le problème de la vitesse de circulation route du Bourg suite aux derniers échanges avec la DRI. Aucune solution viable n'a été trouvée pour le moment.

La Séance est levée à 21 heures et 30 minutes.

Secrétaire de séance : Raphaël CHEVENET

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de Loisy pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Madame le Maire,
Isabelle BAJARD,

Le secrétaire de séance,
Raphaël CHEVENET

